

## MARIE STUART

CONFÉRENCE DONNÉE AU PROFIT DES  
SOURDES-MUETTES

Voltaire, qu'on ne saurait accuser de partialité en faveur de Marie Stuart, s'exprime avec une très grande justesse de coup d'œil sur cette infâme procédure : "Jamais tribunal ne fut plus incompetent et jamais procédure ne fut plus irrégulière. On présenta de simples copies de lettres, et jamais les originaux, et quand on aurait procédé avec les formalités que l'équité exige pour le moindre des hommes, quand on aurait prouvé que Marie cherchait partout des secours et des vengeurs, on ne pouvait la déclarer criminelle. Elisabeth n'avait d'autre juridiction sur elle que celle du puissant sur le faible et sur le malheureux."

Elisabeth, ne pouvant se décider seule sur le traitement qu'elle devait faire souffrir à Marie, demanda l'avis de ses fidèles conseillers. Quelques-uns inclinèrent vers la modération ; ils représentèrent que Marie était dans sa 45ème année et qu'il était probable qu'elle succomberait bientôt, sous les rigueurs d'un emprisonnement prolongé. Le plus grand nombre soutint que la mort de Marie était nécessaire pour la sûreté de leur religion. Un des conseillers proposa l'emploi du poison ; un autre prétendit que, pour l'honneur de la souveraine, il fallait toute la solennité d'un procès.

Cet avis prévalut, et il fut nommé une commission de quarante-sept membres, afin de rechercher la conduite de Marie, et de la juger.

Marie Stuart fut transférée au château de Fotheringay d'où elle ne devait pas sortir vivante. Pauvre épave ballottée par les vents et par les flots, elle toucherait bientôt le rivage où il ferait bon mourir, où il serait si doux de s'endormir dans l'éternel sommeil !

Lord Buckhurst se chargea d'annoncer à Marie sa condamnation. La reine répondit qu'elle était fière de donner son sang pour la religion et qu'elle demandait seulement qu'on ne la privât pas des services de son aumônier.

Le 7 février, on annonça le comte maréchal de Shrewsbury à la reine d'Ecosse. Sa présence indiquait assez quelle catastrophe se préparait.

Marie Stuart écouta la lecture de l'ordre dernier, sans aucune marque d'émotion. La lecture finie, elle fit le signe de la croix et dit que le jour qu'elle désirait était enfin arrivé. Puis se tournant vers Shrewsbury, elle demanda quand elle subirait son supplice. Le comte répondit : "Demain, à 8 heures".

Dans l'âme de Marie, le voile était devenu tout noir, avec des brèches rouges, comme si un jet de sang y avait attaché ses boucles empourprées !

Vers les sept heures du matin, elle ouvrit les portes de la grande salle du château ; on avait dressé, dans le milieu, un échafaud, qu'on recouvrit d'une étoffe noire et qu'on avait entouré d'une barrière.

Le shérif Andrews se rendit à l'oratoire où priait Marie Stuart.

La reine se leva aussitôt, prenant de sa main droite le crucifix de l'autel, tenant dans la gauche son livre de prières.

Au pied de l'escalier, elle rencontra Melville, l'intendant de sa maison.

Ce vieux et loyal serviteur, se jetant à ses genoux, s'écria :

"Ah ! Madame, suis-je assez malheureux ! Quel homme sur la terre aura autant de peine que moi, lorsque je dirai que ma bonne et gracieuse reine a été décapitée en Angleterre !

— Mon bon Melville, soupira la reine, ne te désolons point ; réjouis-toi plutôt : Marie Stuart arrive enfin au terme de ses souffrances. Que Dieu pardonne à ceux qui ont en soif de mon sang ! Bon Melville, adieu ! Prie pour ta reine !

Le cortège alors s'avança, conduit par le shérif et ses officiers.

Marie portait un voile de dentelles rejeté en arrière, et tombant jusqu'à terre. Une chaîne de grains odorants qui descendait de son cou, supportait une croix d'or.

Marie Stuart entra dans la salle d'un pas ferme et assuré ; ses yeux ne se troublent pas à l'aspect de l'échafaud, du billot fatal et de l'exécuteur.

Pawlet qui fut son dernier geôlier, lui offrit le bras pour l'aider à monter sur l'échafaud ; "Je vous remercie, lui dit Marie ; c'est la dernière peine que je vous donnerai et ce sera aussi le meilleur service que vous m'aurez rendu !" Elle s'assit sur un tabouret qu'on lui avait préparé.

L'exécuteur, vêtu de velours noir se tenait en face avec ses aides.

Alors Marie Stuart fit entendre ces mots, d'une voix douce et sonore que la frayeur ne paralysait point : "Messieurs, les circonstances et la foi dans les promesses qui m'avaient été faites m'ont entraînée dans ces lieux, pour y tomber victime de la violence et de l'injustice. Je déclare mourir, comme j'ai vécu, dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine ; je déclare que je n'ai jamais inventé, encouragé ni approuvé aucun complot contre la vie de la reine d'Angleterre, à laquelle je n'ai jamais voulu aucun mal... et je pardonne à tous ceux qui m'ont poursuivie avec tant de constance, depuis vingt ans."

Elle éleva le crucifix et s'écria : "Ainsi que tes bras, ô mon Dieu, furent étendus sur la croix, reçois-moi dans les bras de ta miséricorde et pardonne-moi mes péchés !"

Kennedy couvrit les yeux de sa royale maîtresse d'un mouchoir brodé d'or.

Les bourreaux la saisissant alors par le bras, l'amènèrent au billot sur lequel devaient finir ses destinées. Quand elle y fut arrivée, la reine s'agenouilla, répétant plusieurs fois, d'une voix ferme : "Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains !"

Des larmes roulaient dans toutes les paupières ; des sanglots, des gémissements étouffés se faisaient entendre. Le bourreau en fut troublé et levant la hache d'un bras mal assuré, il la laissa retomber sans force et ne fit qu'une profonde blessure. Ce ne fut que du troisième coup que la tête fut séparée du corps : la reine était restée sans mouvement, dès le premier.

Quand l'exécuteur releva cette tête, naguère si belle encore, les muscles de la figure s'étaient tellement contractés, qu'il eût été difficile d'y reconnaître les traits de la reine d'Ecosse. "Vive la reine Elisabeth," cria le bourreau suivant l'usage.

Chacun se retira tristement, en essuyant furtivement des larmes dont la malveillance aurait fait un crime. C'eût été un crime, en effet, que d'avoir osé plaindre et admirer l'infortunée, la noble Marie Stuart !

Dans quel voile soyeux, rayonnant de blancheur et de clarté, l'âme de Marie Stuart dut-elle être emportée là-haut, où il n'y a ni captivité, ni haine, ni jalousie, là-bas où les diadèmes et les trônes sont faits de bonheur et de paix !

Mesdames, si moi, je vous avais parlé de la nature, à peine entendriez-vous encore le murmure du saule qui tremble, le bruissement d'aile du papillon qui butine, le frôlement du ruisseau qui passe, à peine verriez-vous encore les larmes étoilées de

la neige, les gracieuses corolles des fleurs, les moires et les chiffons du ciel... à peine vous souviendriez-vous que j'ai gazouillé comme l'oiselet qui essaie ses premières notes !

Mais j'ai parlé de prison et d'échafaud, j'ai réveillé vos souvenirs, un peu défraîchis, peut-être ; vous allez songer aux heures de tristesse et d'abandon de l'infortunée reine d'Ecosse... et... vous m'en voudrez !

Mais non !... Oubliez les agonies d'autrefois, et rappelez vous les souffrances d'aujourd'hui ; souvenez-vous de ces délaissés de la fortune pour qui vous travaillez, de ces déshérités du bonheur que j'aime comme vous les aimez ; de ces pauvres que je remercie parce qu'ils vous ont groupées autour de moi, et, Mesdames, en votre souvenir, effacez-moi !

LAURETTE DE VALMONT.

## QUE DÉCIDER ?

Il y a longtemps—le temps passe vite en nos siècles d'électricité—que l'on disait : "Le Conseil Municipal reviendra sur sa décision fatale de n'avoir qu'un hôpital civique pour tous les cultes."

Et depuis lors s'est ourdie cette conspiration atroce en ses effets, conspiration si bien flétrie par Louis Veuillot : celle du silence.

Un jour ou deux, quelques échevins parurent regretter leur vote inconscient.

L'effet était trop grand après avoir si désolant.

Les réunions du Conseil succédèrent aux réunions des comités... Vainement le peuple attendit.

Rien ne se fait. Pouvons nous ajouter : Rien ne se fera !... Hélas ! nous le craignons.

Le peuple protesta. Des requêtes se couvrirent de signatures et furent envoyées à nos édiles.

Où sont ces requêtes ? De qui les échevins tiennent-ils leur mandat ? Quels sont les devoirs des élus du peuple ?

Oh ! dès que l'on est hissé sur le pavois, on se soucie bien de ses commettants !

C'est ici comme en Europe, et vice-versa. Quant à ses devoirs, l'élu du peuple n'en connaît, mais surtout n'en pratique guère. C'est un jeu dangereux que de se moquer ainsi de l'électeur.

L'idée de ne point froisser des hommes d'autres croyances que la nôtre est stupidement ridicule. Est-ce que ces compatriotes d'autre foi n'ont point la même volonté que nous ? Eux aussi, ils ont fait des requêtes dans le même sens que les catholiques.

Où sont ces requêtes ? Le mandat impératif, selon le droit naturel, est immoral, un individu ou une collectivité n'ayant pas le pouvoir d'annihiler la volonté d'un seul homme.

Mais devant des faits comme ceux qui se passent aujourd'hui au Canada, et spécialement à Montréal dans la question de l'hôpital civique, nous tenons hardiment et ouvertement pour le mandat impératif.

Nos pauvres ont le droit d'être protégés efficacement, corps et âme.

C'est une trahison que de les abandonner, c'est une lâcheté que de les mépriser, uniquement parce qu'ils sont pauvres.

Messieurs du Conseil, il est temps de décider.

FIRMIN PICARD.